Les violences sexuelles sur les campus, nous faisons fausse route ! Vraiment?

Encore un titre accrocheur basé sur une opinion personnelle « Les violences sexuelles sur les campus, on fait fausse route! » Une entrevue douteuse avec le Doc Mailloux réalisé par Steve Roy dans le cadre de l'émission « Que l'Estrie se lève » le 24 août 2017. Il se dégage de cet échange des attaques spécifiques à la campagne « Sans oui, c'est non! », à la ministre Hélène David et au mouvement général contre les violences à caractère sexuel. Le tout est évidemment agrémenté de propos haineux sur les femmes du Québec. Ce type d'entrevue vient encore une fois banaliser les violences sexuelles et discréditer les nombreux efforts pour y remédier.

Qu'en est-il maintenant de la **RÉALITÉ ?** En 2016, dans un mémoire déposé dans le cadre des consultations sur les violences à caractère sexuel, on rapporte que « 75% des étudiantes et 33% des étudiants auraient vécu une forme de violence à caractère sexuel lors de leurs études ». Toujours en 2016, lors de l'enquête ESSIMU sur la violence sexuelle en milieu universitaire dans six universités québécoises, plus du tiers des répondants disent avoir vécu une forme de violence sexuelle depuis leur arrivée à l'université. Les violences sexuelles sur les campus, nous faisons « fausse route »? Vraiment?

La majeure partie de l'entrevue est basée sur l'opinion du Dr Mailloux sur le consentement. Il insinue qu'il est ridicule de devoir donner un consentement verbal pour avoir une relation sexuelle. Toujours dans un effort de ridiculiser le concept du consentement, il demande au journaliste s'il a déjà utilisé ces phrases envers sa conjointe en contexte de relations intimes : «est-ce que je peux t'embrasser? Est-ce que je peux te caresser les seins? Est-ce que ça t'intéresserait si je te caressais la vulve de ma langue ? » Monsieur Roy qui répond à la négative ajoute que dans la vraie vie, ce n'est pas comme ça que ça se passe. Nous sommes d'accord! Et il est en partie LÀ le problème.

Monsieur Mailloux, Monsieur Roy, il y a effectivement différentes façons de demander le consentement sexuel : « Aimes-tu ça ? As-tu du plaisir ? Est-ce que ça te plaît? » Oui, le consentement, c'est une question qui se pose ! Nous trouvons également dommage de devoir expliquer à M. Mailloux et M.Roy qu'il ne faut pas absolument **verbaliser** son consentement de la sorte! « J'ai mal à la tête » veut dire non, **l'inaction** veut dire non, avoir trop bu veut dire non. Et rappelons que le **silence** ne veut pas dire OUI.

Non, le consentement ne doit pas être établi dans un contrat notarié, il s'agit de s'assurer que les deux partenaires sont à l'aise avec les relations entreprises, avant et pendant. Rien de la sexualité d'une autre personne n'est un droit ou est acquis, qu'on soit en couple ou non !

Au lieu de parler de la problématique des violences sexuelles dans les universités et de discuter des solutions possibles, on ridiculise le mouvement. Ce type d'entrevue détourne l'attention des réels enjeux ! Nous questionnons la pertinence de véhiculer en ondes des propos inacceptables, misogynes et rétrogrades comme il est le cas tout au long de cette entrevue ainsi que de permettre une telle tribune à du contenu offensant et méprisant qui contribue aux mythes et préjugés. Nous souhaitons, en ce début du mois d'échange et de sensibilisation sur les agressions

sexuelles en milieu étudiant que les instances qui font la couverture médiatique de la problématique se rappellent qu'ils jouent un rôle important dans la prévention des violences à caractère sexuel et que c'est collectivement qu'on peut changer les choses.